



A Olivier Français, directeur des Travaux  
et Pierre-Alain Matthey, chef du service routes & mobilité  
Rue Beau-Séjour 8  
case postale 5354  
1002 Lausanne

### **Concerne : Construction de la route de contournement de la Sallaz**

Monsieur le Directeur, Monsieur le chef de service,

L'association Droit de Cité (DDC) profite de la mise à l'enquête publique de la route de contournement de la Sallaz pour vous faire part de ses remarques.

L'association Droit de Cité salue la volonté de la Municipalité de diminuer les nuisances dues au trafic automobile pour les habitantes et les habitants de Lausanne. Dans cette optique, elle se réjouit que l'idée de réaménager la place de la Sallaz aboutisse enfin et qu'une nouvelle centralité forte puisse être créée. La transformation de la place de la Sallaz permettra en outre de souligner sa situation stratégique dans l'agglomération comme centre de quartier et comme entrée de la Ville depuis le Nord. Droit de Cité estime enfin qu'il est important de profiter de ce réaménagement ainsi que de l'arrivée du m2 pour augmenter la densité d'emplois et d'habitants à proximité de la place.

Pourtant Droit de Cité considère qu'il n'est pas nécessaire de construire une route de contournement pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie dans le quartier de la Sallaz, et que cette nouvelle route à proximité du centre-ville portera des atteintes graves et irréversibles au développement du Nord de la Ville. Elle ne peut s'empêcher d'y voir un signal contradictoire et trompeur, contribuant à rendre plus difficile encore la mise en œuvre de la volonté de la Municipalité de réduire le trafic individuel le long de l'axe du m2. Une fois la nouvelle route construite, la capacité de l'axe Vennes-Bugnon sera au moins aussi importante qu'aujourd'hui (vraisemblablement plus importante puisque l'axe sera débarrassé d'un de ses carrefours les plus encombrés : celui de la place de la Sallaz) et seule une modération par les feux de signalisation permettra d'atteindre les objectifs de réduction de trafic. Or ces mesures dépendent uniquement de la volonté politique. Des modifications plus durables seraient souhaitables afin de garantir que les efforts entrepris avec la construction du m2 ne soient réduits à néant.

De plus la construction d'une nouvelle route hypothèque l'avenir du Vallon, alors qu'aucune étude d'envergure n'a encore été entreprise pour réfléchir à son avenir. Elle contribue également à déplacer les activités en direction de la vallée. En effet, un deuxième pôle commercial devrait voir le jour au-

dessus de la station du métro à l'arrière de la place. Si, de plus, les supermarchés s'ouvrent en direction du métro et qu'un parking est construit le long de la nouvelle route (comme le prévoit le PPA), la place de la Sallaz réaménagée risque d'être désertée au profit de cette nouvelle zone, ce qui constituerait un gâchis indéniable. C'est pourquoi il paraît préférable de renoncer à une affectation commerciale du nouveau bâtiment sur la station du m2 et au « retournement » des supermarchés en direction de ce même métro. Selon Droit de Cité, si l'emplacement de la station est malheureux, c'est le métro qui doit venir à la place et pas le contraire !

Concernant le concours pour le réaménagement de la place, Droit de Cité regrette que la Municipalité ait fixé comme contrainte la création de la nouvelle route et qu'on ne se soit pas laissé l'opportunité d'une réflexion envisageant toutes les solutions possibles. Cela est d'autant plus regrettable que certaines solutions relativement simples et permettant de renoncer à la construction d'une nouvelle route n'ont pas été abordées dans l'étude de Transitec. La séparation des flux Route d'Oron-Bugnon et Vennes-Victor Ruffy – comme préconisé par la solution retenue – combinée au maintien du trafic Vennes-Bugnon sur la place de la Sallaz modérée n'a pas été prise en considération, bien qu'elle aurait certainement permis un gain significatif d'espace permettant ainsi un réaménagement convivial de la place.

Pour toutes ces raisons, Droit de Cité demande à la Municipalité d'abandonner le projet de route de contournement et de réexaminer le réaménagement de la place en y maintenant la circulation – accompagné de mesures de modération du trafic – de manière à renforcer le rôle de centre de quartier de la place de la Sallaz.

Pour Droit de Cité:

Benoît Biéler  
Rue Haldimand 15  
1003 Lausanne  
076/321.22.56

Association  
Droit de Cité  
1003 Lausanne  
ddc@droitdecite.ch